



Les food trucks (ici à Genève) font désormais partie du paysage urbain.

Les food trucks ne font pas que des heureux

RESTAURATION Tendence depuis quelques années, les food trucks font la joie des citadins en diversifiant l'offre de restauration à prix relativement doux. Mais les petits plats des cuisines ambulantes laissent un goût amer aux restaurateurs.

Pour se distinguer des leurs prédécesseurs qui vendaient pizza ou frites et hamburgers, les camions restaurants actuels ont choisi de monter en gamme pour la nourriture. En opposition au fast-food, leurs exploitants vi-

sent une restauration artisanale qui se revendique de qualité. Leur succès a de quoi donner quelques aigreurs d'estomac aux restaurateurs. À tel point d'ailleurs que le canton de Fribourg a modifié la loi, suite aux critiques de l'association faîtière cantonale des restaurateurs, GastroFribourg. Celle-ci reprochait le fait que les food trucks ne soient pas soumis à la législation sur les établissements publics et que leur exploitation ne nécessite ni formation de base ni autorisation. ● **ATS**

EN BREF

Les CFF ne veulent plus d'Uber

TRANSPORTS Les CFF suspendent leur collaboration envisagée avec Uber, le service de transport à la demande. Les syndicats Unia, SEV et syndi-

com saluent cette décision des CFF. Ils exigent désormais que La Poste mette également fin aux activités menées en lien avec la multinationale américaine.

Il retrouve ses galons

ACQUITTÉ Christian Cudré-Mauroux, l'ancien numéro deux de la police genevoise, retrouve son grade de lieutenant-colonel. Le responsable avait été dégradé par le Conseil d'État. Il lui était reproché d'avoir mal évalué les risques d'une manifestation qui avait finalement dégénéré en 2015. La justice a annulé cette sanction.



Lucien Fortunati

SMS

● **ESCROQUERIE** Une arnaque au faux neveu a permis à un escroc d'extorquer 50 000 francs à sa victime dans la région de Lugano (TI).

● **REFUS** Le gouvernement argovien a rejeté hier la demande de la petite commune de Fisibach (AG), qui souhaitait devenir zurichoise.

● **NOUVEAUTÉ** Une auberge de jeunesse s'implante pour la première fois à Crans-Montana (VS).

LE VIOLEUR CONDAMNÉ À 10 ANS SE SABORDE

PROCÈS Le migrant qui avait écopé d'une peine inédite pour un viol n'a rien fait pour servir sa cause devant le Tribunal cantonal vaudois. Au contraire.

«**M**adame l'interprète, pouvez-vous demander à mon client de réfléchir, parce qu'il dit un peu n'importe quoi?» Commise d'office pour défendre Saïd* – le Marocain de 19 ans reconnu coupable de viol en février dernier par le Tribunal criminel de Lausanne, en lien avec un rapport sexuel brutal de 30 minutes dans les WC d'un train régional –, Me Véronique Fontana a dû faire preuve de sang-froid, hier, en entendant les réponses maladroites du jeune migrant aux questions posées par la Cour d'appel pénale vaudoise.

«C'est elle qui a tout fait!»

Des déclarations impulsives servant complètement une cause à l'enjeu pourtant considérable, rappelé par le procureur Donovan Tesaury dans son réquisitoire adressé aux trois juges cantonaux: «Votre jugement dans cette affaire est très attendu, tant la peine

qui a été infligée en première instance diffère de celles prononcées dans des cas similaires.» Soit une condamnation à 10 ans de prison ferme; une sanction pénale inédite en matière d'agressions sexuelles. Près de deux fois supérieure aux 6 ans requis par le représentant du ministère public (lire nos éditions des 10 et 11 février).

En début d'audience, Saïd faisait plutôt amende honorable. Il réitérait ses demandes de pardon à la

victime (une étudiante âgée de 17 ans au moment des faits, il y a une année presque jour pour jour, mais absente aux deux procès du Marocain) et à sa famille, représentée par la maman. Il assurait que la relation sexuelle dans le RER était consentie. À la question du juge Patrick Stoumann qui a confronté le condamné

«**Mon client ne comprend rien, alors il panique et s'enfonce**»

Me Véronique Fontana, avocate de la défense

à ses dires tenus devant la Cour de première instance («c'est elle qui a tout fait»), le jeune homme s'est



Les faits s'étaient déroulés l'an dernier dans les WC d'un train régional (en médaillon: les deux jeunes assis côte à côte, après un rapport sexuel brutal de 30 minutes). Ci-contre, le jeune accusé lors de son premier procès, en février dernier.

fourvoyé, en n'y voyant aucune contradiction. Jusqu'à persister et signer: «Oui elle a tout fait, je n'avais pas l'intention de lui faire de mal, mais ça s'est bien passé comme ça.» Et le magistrat d'en conclure: «Donc, si une jeune fille vous emmenait de nouveau dans les toilettes du wagon, ivre de désir, vous referiez la même chose...»

Efforts anéantis par le parquet

«Ce ne serait pas plutôt les deux qui étaient actifs?!» a insisté Me Fontana à l'adresse de son client analphabète, élevé dans la rue depuis ses 4 ans. Et d'obtenir à l'arraché que Saïd déclare que lui et sa partenaire seraient «les deux fautifs»: «Moi parce que je n'ai pas réalisé qu'elle n'était pas d'accord, et elle parce qu'elle n'était pas consciente que son attitude n'était pas correcte.» C'était compter sans le procureur Tesaury, qui est parvenu – non sans malice – à faire dire au Marocain

qu'il n'avait «rien fait» à part «suivre les indications» de l'étudiante vaudoise, sous l'emprise de l'alcool et rencontrée une heure plus tôt en gare de Lausanne. «Ça ne va pas du tout; c'est les deux!» s'est emportée Me Fontana.

«Ce genre de personnes est difficile à défendre: très imprévisibles, même si on leur donne tout pour», a réagi la femme de loi à la sortie du tribunal. «Mon client, très limité intellectuellement, n'a pas les bases de réflexion nécessaires et ne comprend rien de ce qui se dit, alors il panique et s'enfonce, en répondant la même chose, quelle que soit la question. Il ne faudrait pas l'interroger!» L'avocate dit toutefois «garder espoir» que la peine de prison infligée à Saïd soit revue à la baisse: «C'était démesuré!»

Verdict la semaine prochaine.

● **BENJAMIN PILLARD**

benjamin.pillard@lematin.ch

* Prénom d'emprunt



La préférence indigène pourrait profiter à 187 000 chômeurs.

Le travail, c'est d'abord pour les Suisses

CHÔMAGE Quelque 187 000 sans-emplois pourraient profiter des mesures décidées par le Parlement pour appliquer l'initiative contre l'immigration de masse. Le Conseil fédéral a fixé hier les grandes lignes du système d'annonce des postes vacants au service public de l'emploi. Le Parlement a souhaité fa-

voriser les demandeurs d'emploi en Suisse. Sa loi veut que les employeurs soient obligés de communiquer les postes vacants dans des groupes de profession, des domaines d'activité ou des régions économiques enregistrant un taux de chômage supérieur à la moyenne au service public de l'emploi. ● **ATS**

PUB




Quinté+

Super Tirelire

10 MILLIONS

CHANTILLY

18

JUN 2017

PRIX DE DIANE LONGINES

